

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B100-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B100**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et à la maintenance de matériels de pré-collecte pour les déchets ménagers - Bacs roulants et caissettes (n°13M126)**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaufort – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dabha, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESSE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_16**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean Marc PERRIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et à la maintenance de matériels de pré-collecte pour les déchets ménagers - Bacs roulants et caissettes (n°13M126)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la signature d'un marché ayant pour objet la fourniture et la maintenance de matériels de pré collecte. Il s'agit d'une part de contenants de volumes allant de 120 à 1100 litres destinés à la pré-collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective et d'autre part de caissettes destinées à la collecte sélective à domicile.

Le marché est en outre assorti de prestations annexes relatives à la livraison et à la fourniture de pièces détachées.

**Exposé des motifs :**

### Economie du marché :

La consultation a pour objet de satisfaire les besoins du Service des Collectes de la Communauté du Pays d'Aix relativement aux prestations suivantes :

- la fourniture et la livraison de bacs de 120 litres à 1 100 litres pour la collecte des déchets ménagers (collecte OM et collecte sélective),
- la fourniture de pièces détachées pour les bacs roulants,
- la fourniture et la livraison de caissettes,
- la personnalisation des bacs et caissettes
- l'assistance à la dotation et à la distribution,
- la reprise des bacs et caissettes hors d'usage.

La consultation, objet du présent rapport a été lancée dans le cadre d'une procédure négociée en application des articles 35.I.1°, 65 et 66 du CMP faisant suite à une procédure d'Appel d'offres ouvert déclarée infructueuse pour le lot 1 par la Commission d'appel d'offres du 18 octobre 2013 au motif que l'unique offre reçue était inacceptable au regard des crédits budgétaires alloués au marché.

La consultation n'est pas allotie. Toutefois, elle concerne le « **Lot n°1 : Fourniture, livraison, distribution et maintenance de bacs et caissettes pour la collecte des déchets** » du marché de « **Fourniture et Maintenance de Matériels de pré-collecte pour les déchets ménagers** » alloti en application des dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics et dont le « **Lot n°2 : Fourniture, livraison et maintenance de dispositifs escamotables pour bacs roulants** » a été déjà attribué.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché sera attribué pour une durée de 12 mois renouvelable trois fois pour une période identique par tacite reconduction. Conformément à l'article 77 du code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils annuels définis à l'acte d'engagement et qui s'établissent comme suit : Minimum : 200 000 euros HT/AN ; Maximum : 800 000 euros HT/AN

Le montant du marché est la somme :

- des prix unitaires indiqués dans le BPU multipliés, respectivement, par les quantités exécutées
- et, à titre accessoire, du prix catalogue des pièces détachées, auquel est systématiquement appliqué le pourcentage de remise stipulé au BPU, multiplié par la quantité exécutée, dans la limite de 10% du seuil minimum du marché.

Les prix sont révisibles.

### Estimation du marché :

L'estimation est de 550 000 Euros HT/an sur la base des quantités estimatives non contractuelles prévues au DQE.

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure du marché négocié après publicité préalable et mise en concurrence qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à candidatures a été adressé le 22 octobre 2013 et a été publié sur les supports de publicité suivants: BOAMP, JOUE, PROVENCE et PROFIL ACHETEUR.

L'analyse des offres a été faite au regard des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - 80 %
- Valeur technique - 20%

La Commission d'Appel d'Offre réunie le 14 février 2014 a décidé d'attribuer le marché n° 13M126 à la société **JCO PLASTIC groupée avec FM DEVELOPPEMENT** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **425 247.03 Euros HT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 34, 35.I.1°, 65, 66 et 77;

VU la délibération n° 2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 14 février 2014 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M126 relatif à la fourniture et à la maintenance de bacs roulants et caissettes, attribué à la société **JCO PLASTIC groupée avec FM DEVELOPPEMENT** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **425 247.03 Euros HT**, sachant que le montant de la partie variable sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émanent à la section investissement du budget de la CPA, Fonction 812- Nature 21578

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la fourniture et à la maintenance de matériels de pré-collecte pour les déchets ménagers - Bacs roulants et caissettes (n°13M126)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



25 FEV. 2014